CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E52367** **VALABLE JUSQU'AU** **11/12/2026**

ÉDITÉ LE 18/12/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/07/2006

Forme juridique : SARL

Capital : 265 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC CONTES

Siret : 491 260 667 00028

Code NACE : 4399C

Numéro caisse de congés payés : 9145936-01

Assurance Responsabilité Travaux :
ALLIANZ IARD 49376428

Assurance Responsabilité Civile :
ALLIANZ IARD 49376428

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/08/2025

Raison sociale : LAVAGNA BATIMENT

1040 ROUTE DE L'ESCARENE
RD 2204
06390 CONTES

Téléphone : 04 93 54 59 34 **Fax :** 06 12 24 91 96

Portable : 06 12 24 91 96

Responsabilité légale :
LAVAGNA FRANCK GÉRANT / LAVAGNA KARINE GÉRANT(E) ASSOCIÉ(E) MINORITAIRE OU ÉGALITAIRE

Site Internet :

E-mail : secretariat@lavagnabatiment.fr

Effectif moyen : 19 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 2 623 083 **Tranche de classification :** CA6

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
2111	Maçonnerie et ouvrages en béton armé (Technicité courante)	19	12/12/2023
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

18/12/2025 09:39

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.